

## Compteurs communicants et données numériques : les nouvelles recommandations de l'ANSES et de la CRE concernant les inquiétudes des consommateurs

Les 20 et 21 juin 2017, ont été respectivement publiées par l'**ANSES (Agence Nationale de sécurité sanitaire alimentation, environnement, travail)** et la **CRE (Commission de régulation de l'Energie)**, deux études concernant les compteurs communicants. Après avoir rappelé l'inoffensivité des ondes électromagnétique, l'**ANSES** s'accorde avec la **CRE** sur la question de la nécessaire information en amont des consommateurs sur les points sensibles concernant les nouveaux compteurs que la loi a imposés dans tous les foyers dès 2021.

L'exposition aux champs électromagnétiques émis par les compteurs communicants à nouveau jugée inoffensive par l'ANSES

En décembre 2016, l'**ANSES** avait publié un [rapport](#) indiquant : « *les conclusions de l'agence, dans la configuration de déploiement actuelle (...), vont dans le sens d'une très faible probabilité que l'exposition aux champs électromagnétiques émis (...) puisse engendrer des effets sanitaires à court ou long terme* ». Ces conclusions ont confirmé les résultats des [mesures réalisées fin septembre](#) par l'**Agence nationale des fréquences (ANFR)** qui avaient indiqué que les compteurs communicants n'émettaient pas de champ électromagnétique plus élevé que les anciens compteurs.

Le 20 juin 2017, sur demande de la **Direction générale de la santé (DGS)**, l'**ANSES** a rendu une [version révisée](#) de l'avis de décembre 2016 relatif à l'évaluation de l'exposition de la population aux champs électromagnétiques émis par les compteurs communicants, sur la base de nouvelles données scientifiques émises par le **Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)**.

Les [résultats](#) de cette campagne de mesure ont mis en évidence des durées d'exposition plus longues que celles initialement anticipé sur la base des informations fournies par l'opérateur, sans que les niveaux de champ électromagnétique ne soient cependant plus élevés. L'**ANSES** a expliqué « *les très faibles niveaux d'exposition attendus ainsi que les conclusions des expertises précédentes (Afsset 2009, Anses 2013) vont dans le sens d'une très faible probabilité que l'exposition aux champs électromagnétiques émis, aussi bien pour les compteurs communicants radioélectriques que pour les autres (CPL), puisse engendrer des effets sanitaires à court ou long terme.* »

Les campagnes de mesure [ont mis](#) également en évidence des niveaux d'exposition au champ électromagnétique très faibles, comparables à ceux émis par les dispositifs électriques ou électroniques domestiques (lampes fluo-compactes, chargeurs d'appareils multimédia, écrans, tables à induction, etc.).

L'information et la confiance du public dans les nouvelles technologies de l'énergie sont des enjeux cruciaux

Julie Moser

Consultante junior en veille réglementaire et politique | Dods  
t: 01 55 62 68 65 | e: [julie.moser@dodsgroup.eu](mailto:julie.moser@dodsgroup.eu)  
[www.dodsinformation.fr](http://www.dodsinformation.fr) | [www.twitter.com/T\\_Monitoring](https://www.twitter.com/T_Monitoring)

L'ANSES a [recommandé le 20 juin](#) aux « *opérateurs impliqués dans le déploiement de ces nouvelles technologies à fournir une meilleure information au public quant à leurs modalités de fonctionnement actuel et futur, s'agissant en particulier de la fréquence et de la durée des expositions aux champs électromagnétiques auxquelles ces technologies peuvent conduire* ».

Le 21 juin 2017, la CRE [met en ligne](#) un rapport intitulé « [15 recommandations](#) pour que les données numériques deviennent un levier d'efficacité du système énergétique français ».

L'une des principales propositions de la CRE porte sur la mise en place d'un modèle de gouvernance qui veillera au contrôle du consentement du consommateur final à l'utilisation de ses données personnelles.

La CRE [souhaite](#) « *l'amplification des efforts de pédagogie en matière de données liées aux systèmes de comptage évolués, afin de mieux expliquer au consommateur le bienfondé et la portée de l'exploitation des données à caractère personnel qui le concernent* ». La CRE rappelle que dans un contexte d'inquiétude des consommateurs à l'égard d'une exploitation induite de leurs données par des tiers, l'information est « *indispensable à la construction de la confiance, et donc à l'émergence de nouveaux services dans de bonnes conditions* ». L'agence « *appelle de ses vœux au décloisonnement des questions de sécurité et de confidentialité.* »

Durant leurs auditions les sociétés **Oracle France**, **IBM**, **Capgemini** ou encore **Atos** [ont modéré](#) les inquiétudes des consommateurs quant à la collecte de leurs données personnelle.

**Oracle France**, [a souligné](#) que les « *craintes soulevées par les consommateurs semblent disproportionnées dans le secteur de l'énergie, les opérateurs télécom n'ayant jamais eu à se justifier [dans la même mesure] sur ces mêmes sujets* ».

**IBM** [a indiqué](#) « *si un service naît de la publication des données, l'utilisateur doit réaliser un compromis entre le service apporté et le risque encouru en matière de vie privée* ».

**Philippe Vié**, vice-président de **Capgemini** [s'est insurgé](#) : il est « *tout de même plus grave que les individus laissent leur adresse électronique ou leur numéro de carte bancaire sur de nombreux sites qu'un gestionnaire de réseaux de distribution collecte des données de consommation d'énergie* ».

**Françoise Thiébault**, secrétaire générale des **AFL de Paris** [a rappelé](#) « *même si le cadre a été fixé par la CNIL, la question des données soulève de nombreuses interrogations, attisées par les détracteurs des compteurs communicants* ».

**L'Ifri (Institut français des relations internationales)** [a rappelé](#) que « *dans la mesure où les compteurs sont tous configurés de la même manière et peuvent donc être porteurs des mêmes failles, ils augmentent considérablement la surface d'attaque disponible* ».

**Engie** lors de son audition [a insisté](#) sur le risque de propagation d'une attaque dans les systèmes considéré comme « *bien réel* » par l'entreprise.

[Pour](#) l'association **Think Smartgrids** : « *la sécurisation des données, leur qualification, le respect de la protection des données personnelles conformément au nouveau règlement européen en la matière constituent un point essentiel pour un développement des services et leur acceptation par les consommateurs* ».

Julie Moser

Consultante junior en veille réglementaire et politique | Dods  
t: 01 55 62 68 65 | e: [julie.moser@dodsgroup.eu](mailto:julie.moser@dodsgroup.eu)  
[www.dodsinformation.fr](http://www.dodsinformation.fr) | [www.twitter.com/T\\_Monitoring](https://www.twitter.com/T_Monitoring)

La CRE a [préconisé](#) également la mise en place d'un modèle de gouvernance qui veillera au contrôle du consentement du consommateur final dans l'utilisation de ses données personnelles. Citant l'exemple de [Solenn](#) d'[Enedis](#), l'Agence indique que l'information aux consommateurs est « *un préalable au développement de services liés aux données de l'énergie qui ne doit pas être négligé* ».

La CRE a [estimé](#) que la qualité du « *consentement obtenu du client final (...) n'est pas qu'une question technique ou juridique* » mais qu'il « *s'agit d'un prérequis indispensable à sa confiance* ».

Réclamant que les gestionnaires de distribution puissent « *disposer des pouvoirs nécessaires à l'exercice du contrôle de l'existence dudit consentement* », la CRE a [encouragé](#) « *le législateur et le pouvoir réglementaire à faire évoluer les textes applicables en ce sens* ».

Pour aller plus loin

- [15 recommandations](#) pour que les données numériques deviennent un levier d'efficacité du système énergétique français – CRE
- [Rapport](#) de l'ANSES (Juin 2017)
- [Rapport](#) de l'ANSES (Décembre 2016)
- [Mesure](#) de l'ANFR (septembre 2016)

[Retour au sommaire](#)

Julie Moser

Consultante junior en veille réglementaire et politique | Dods  
t: 01 55 62 68 65 | e: [julie.moser@dodsgroup.eu](mailto:julie.moser@dodsgroup.eu)  
[www.dodsinformation.fr](http://www.dodsinformation.fr) | [www.twitter.com/T\\_Monitoring](https://www.twitter.com/T_Monitoring)